



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

**Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations
2020-2021-2022**

Qu'une séance extraordinaire sur le plan triennal 2020-2021-2022 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

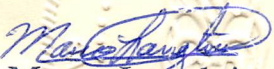
Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, le **lundi 4 novembre 2019**;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;
3. Période de questions;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
4. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour d'octobre deux mille dix-neuf.


Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier